

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 19 FÉVRIER 2022

Présents:

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Fabien BERTHELOT, Gervan MUSSET, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Karine CORRE, Jonathan DARCEL, Jean-Jacques DEMAY (jusqu'à 12h45), Eric GUEZO , Cyrille GUIMARD, Marc LEFORESTIER, Annick LOCHET, François QUILLIVIC, Mickaël ROUZIERE, Adeline STOCARD-JOUET membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Bruno BAUDET, Pascal LEVEQUE, Vice-Présidents, Patrick GUEGAN, Amandine JOUANNO, Mickaële LE DU, Myriam LORINQUER, Dr Gwénaëlle MADOUAS
Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial

Assiste:

Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h37.

Didier MARCHAND fait le point sur les membres absents excusés, puis remercie les membres du CA de leur présence.

1. Adoption du PV de la réunion du CA du 04/12/21

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du CA du 04/12/21.

Gervan MUSSET souhaite intervenir, non pas concernant la rédaction du dernier PV de la réunion du CA mais plutôt par rapport au contenu et plus précisément au sujet du CD29.

Il souligne que des mots forts ont été employés comme “omerta” entre autres propos choquants ! Il tient à rappeler la situation très fébrile, pour ne pas dire critique dans laquelle l'équipe nouvellement élue a repris le CD29. Il insiste sur le très gros travail réalisé par toute cette équipe depuis sa mise en place pour remobiliser les clubs finistériens, renouer les contacts avec les institutions, avec à la clef des résultats sportifs encourageants.

Gurvan MUSSET indique que ces propos, totalement infondés, ont profondément choqué les membres du CD29 qui s'investissent quotidiennement pour le CD29. Il rappelle le dynamisme du CD29 pour la reprise des compétitions bien avant les autres CD, reprise qui était le fruit d'un très gros travail auprès des pouvoirs publics.

Didier MARCHAND précise au CA que les échanges sont retranscrits dans leur intégralité dans la mesure où ils restent corrects

Après un complément d'informations apporté par Gurvan MUSSET, le PV de la réunion du CA du 04/12/21 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président.

2.1 - Informations générales.

Didier MARCHAND commence son intervention en rappelant le décès de François ANDRÉ qui fut Trésorier Général du Comité Régional jusqu'en 1996. Il précise que François ANDRÉ était un excellent pistard, souvent associé à Jacques BRIAND lors des épreuves d'Américaines, et avait obtenu le titre de Champion de Bretagne Piste 1954.

Les membres du CA adressent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Didier MARCHAND adresse une nouvelle fois toutes ses félicitations au nom du Comité Régional aux coureurs qui ont participé aux Championnats de France de Cyclo-Cross à Liévin et en particulier à Manon BRIAND, Championne de France Juniors Femmes. Il associe bien évidemment l'encadrement qui a su s'adapter aux conditions météorologiques particulièrement difficiles. Il souligne la belle troisième place pour la Bretagne au classement des Comités Régionaux.

Didier MARCHAND poursuit avec la saison de Cyclo-Cross qui s'est terminée le 06/02 à Vern-sur-Seiche dans des conditions d'organisation pratiquement normales.

Didier MARCHAND termine ce point Cyclo-Cross, en adressant une bonne reconversion à Matthieu BOULO, qui termine sa carrière à une très belle 4ème place lors des derniers Championnats de France de Cyclo-Cross.

La saison Route est maintenant lancée et le week-end dernier avait lieu La Flèche Bigoudène organisée par Gurvan MUSSET et son équipe. Cette nouvelle épreuve créée en 2021 a rapidement su trouver sa place et les collectivités locales sont demandeuses, ce qui est de bon augure pour la suite.

Didier MARCHAND informe le CA qu'il a reçu le 11/02, avec Jean-Marc ROBIN et Bernard CALVEZ, les équipes mixtes Juniors qui évolueront en 2022 sous convention avec le Comité Régional.

Didier MARCHAND indique que les élus ont pu constater, à leur arrivée au Comité Régional, le début des travaux dans le cadre du vélodrome couvert de Loudéac. Il souligne que c'est une étape importante et qu'il va maintenant falloir travailler sur le fonctionnement et le mode de gestion de celui-ci. Didier MARCHAND précise que le groupe de travail sur le vélodrome va prochainement se

réunir afin de continuer à envisager le fonctionnement et le mode de gestion avec Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Joseph LAPPARTIENT intervient en indiquant que cela n'est pas suffisant et qu'il faut rapidement échanger avec Loudéac Communauté Bretagne Centre afin de connaître leur position sur la gestion du vélodrome, mais qu'il faut également, en parallèle avancer sur le volet sportif avec les spécialistes de la Piste.

Joseph LAPPARTIENT demande une délibération du CA sur la position du Comité Régional et propose la création de 2 groupes de travail :

- le premier, concernera la gestion et le fonctionnement de l'activité cycliste du vélodrome. Ce groupe de travail sera en lien avec Loudéac Communauté Bretagne Centre afin de construire et définir les contours du mode de gestion à mettre en place.

- le second, relèvera de l'animation cycliste de l'équipement. Ce groupe de travail devra être composé des spécialistes bretons de la Piste, qui travailleront afin d'établir un programme d'animation cycliste à l'attention des différents publics (scolaire, public, privé, entreprises, clubs, écoles de Piste...)

Joseph LAPPARTIENT fait part de sa volonté d'être dans le groupe de travail qui sera en relation avec Loudéac Communauté Bretagne Centre afin de travailler sur la gestion et le fonctionnement de l'activité cycliste du vélodrome, il souligne que la présence du Président est bien évidemment impérative.

Eric GUEZO trouve que la création de ce groupe de travail est une très bonne idée, dans la mesure où celui existant ne fonctionne pas et indique qu'il souhaite également intégrer le groupe de travail qui sera en relation avec Loudéac Communauté Bretagne Centre afin de travailler sur la gestion et le fonctionnement de l'activité cycliste du vélodrome.

Jean-Jacques DEMAY indique qu'il veut bien animer le groupe de travail sur l'animation cycliste de l'équipement, il propose d'y intégrer la Commission Piste. Didier MARCHAND précise qu'Aurélien VAULEON doit également être intégré à celui-ci, il fait part également du souhait d'Adrien GAREL sur ce point. Fabien BERTHELOT et Cyrille GUIMARD souhaitent également intégrer ce groupe de travail.

Didier MARCHAND rappelle quelques points clefs de l'évolution des échanges avec Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Eric GUEZO indique qu'il n'y a qu'un seul propriétaire et qu'il faut définir des modalités de gestion avec Loudéac Communauté Bretagne Centre, mais avant tout, connaître les attentes du Comité Régional. Il indique que pour le Comité Régional, le vélodrome ne doit pas être considéré comme une charge, mais plutôt comme un produit.

Didier MARCHAND indique qu'il n'est pas prévu de débattre sur ce point aujourd'hui.

Joseph LAPPARTIENT fait remarquer que ceci est dommage car ce point est important et doit être évoqué.

Il renouvelle sa demande de faire partie du groupe de travail qui sera en contact avec Loudéac Communauté Bretagne Centre sur les modalités de gestion de l'équipement.

Marc LEFORESTIER propose de réunir les écoles de Piste avant de définir quel type de structure doit prendre en charge la gestion du vélodrome. Il souhaite savoir si l'utilisation de l'équipement sera payante pour les écoles de Piste. Eric GUEZO et Cyrille GUIMARD indiquent que la gestion d'un tel équipement ne concerne pas directement les écoles de Piste, Joseph LAPPARTIENT poursuit en indiquant que c'est au groupe de travail chargé de l'animation cycliste de l'équipement de faire des propositions sur les conditions d'utilisation.

Joseph LAPPARTIENT attire l'attention du CA en indiquant qu'il est primordial de connaître la vision précise de Loudéac Communauté Bretagne Centre sur la gestion du vélodrome et plus précisément de l'activité cycliste, il demande donc à ce que le CA se positionne ce jour afin d'avoir une base de départ pour les futurs échanges avec Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Les membres du CA échangent sur la décision à prendre.

Le CA valide à l'unanimité la création des groupes de travail suivants :

- Le premier concernant la gestion et le fonctionnement de l'activité cycliste du vélodrome en lien direct avec Loudéac Communauté Bretagne Centre, dont feront partie Joseph LAPPARTIENT et Eric GUEZO*
- Le second concernant l'animation cycliste de l'équipement, travaillera à établir un programme et les modalités d'animation et d'utilisation de l'équipement pour la partie cycliste. Il sera composé de Jean-Jacques DEMAY, les membres de la Commission Piste, le Manager Technique Territorial, Adrien GAREL (sous réserve de confirmation de sa part), Fabien BERTHELOT et Cyrille GUIMARD*

A l'unanimité, le CA préconise fortement de s'orienter vers une structure juridique associant Loudéac Communauté Bretagne Centre et le Comité Régional ainsi que toute autre partie prenante, afin d'assurer le développement de l'activité cycliste et événementielle de cet équipement.

Didier MARCHAND rend compte au CA de son rendez-vous, accompagné d'Aurélien VAULEON, avec le Directeur et son adjointe, du lycée Fulgence Bienvenüe de Loudéac. Ces derniers sont fortement intéressés pour l'accueil d'un Pôle Sportif de Cyclisme Régional, il indique qu'en parallèle le collège des Livaudières à Loudéac est également intéressé pour la création d'une section sportive "cyclisme".

Didier MARCHAND rappelle au CA qu'une des questions diverses de l'AG portait sur la revalorisation des indemnités des arbitres. Après échanges avec Michaël ROUZIERE, il s'avère que compte tenu du délai trop court pour engager cette réflexion et faire des propositions cohérentes avec la Commission des Finances, le BE, puis le CA, il a été décidé de ne pas apporter de modifications pour la saison Route 2022.

Mickaël ROUZIERE communique quelques éléments de comparaison au CA en indiquant que la CRCA est bien consciente qu'actuellement ce n'est pas simple pour les organisateurs : l'objectif n'est pas de les pénaliser.

Eric GUEZO interroge Jonathan DARCEL pour connaître le fonctionnement du VTT. Jonathan DARCEL et Karine CORRE expliquent ce qui est en place.

Mickaël ROUZIERE informe également le CA qu'une réflexion est en cours au sein de la CRCA concernant les indemnités kilométriques des arbitres.

Didier MARCHAND invite la CRCA à formuler ses différentes propositions concernant la revalorisation des indemnités des arbitres et frais kilométriques pour la Commission des Finances du 21/04/22.

Didier MARCHAND invite l'ensemble des Commissions à faire preuve d'anticipation, les changements de réglementations (règlements régionaux, Coupes de Bretagne) pour la saison N+1 doivent être validés au CA de septembre N dernier délai : ceci va concerner les finances N+1 (tarification générale,

tarification ETR, indemnités arbitres...). Ces propositions doivent être soumises à la Commission des Finances d'avril et ce, impérativement afin de pouvoir ensuite être validées par le BE, puis le CA avant l'été.

Les appels à candidatures doivent également être anticipés au maximum afin de ne pas donner de faux espoirs aux clubs candidats.

Il invite la Commission des Finances à travailler sur le projet de la FFC qui est de ne plus percevoir sa part sur les droits d'engagement. Cela nécessite une réflexion et des propositions afin d'être prêt le moment venu.

Jonathan DARCEL évoque le fonctionnement du VTT avec l'organisation d'une réunion générale annuelle qui permet un échange et une communication avec les clubs avant une modification et la mise en place d'un règlement.

Didier MARCHAND indique que ce type de fonctionnement n'est pas possible avec les clubs de cyclisme traditionnel qui sont beaucoup trop nombreux.

Jonathan DARCEL explique qu'en ce cas il faut fixer des objectifs de calendrier aux Commissions.

Eric GUEZO rejoint ces propos, il est important de fixer des objectifs de calendrier et de développement aux Commissions. A ce jour, il n'y a que la gestion courante du Comité Régional qui est assurée.

Didier MARCHAND fait un point sur le Pass'Sport, qui a plutôt bien fonctionné en Bretagne, et indique que ce dispositif est prolongé jusqu'à fin février et sera reconduit pour la prochaine saison. Il rappelle le gros travail d'Alexandre MONNIER dans l'accompagnement des clubs.

Didier MARCHAND rappelle que Sezny LE FOURN et Alexandre MONNIER ont animé une réunion à la demande du CD29, sur le fonctionnement du Comité Régional et le développement, le compte ASSO, l'ANS, le SRAV.

Gurvan MUSSET souligne que cette réunion a été très appréciée par les participants et que le CD29 pense renouveler cette expérience.

Didier MARCHAND informe le CA de la présence du Comité Régional à la foire Expo de Rennes et indique que les élus seront sollicités pour être présents, en fonction de leurs disponibilités. Didier MARCHAND les remercie par avance.

Didier MARCHAND communique quelques informations venant de la FFC :

- l'inter-région Cadets / Cadettes qui se déroulera sur 2 jours les 21 et 22/05 à la Chapelle Janson
- l'identification d'un(e) référent(e) des violences sexuelles dans le sport est nécessaire afin d'être le relais des informations. Eric GUEZO demande si c'est un élu ou un salarié qui doit être identifié ?

Didier MARCHAND précise que c'est un élu, cela rentre dans le rôle des élus.

Cyrille GUIMARD est surpris de cette demande car il estime qu'il faut certaines compétences pour cette mission, Didier MARCHAND indique qu'il s'agit d'être le relais sur le territoire ; les actions s'il y en a en Bretagne seront sous l'initiative du Comité Régional. Eric GUEZO pense que la DTN doit prendre en charge cette mission.

Jonathan DARCEL souligne qu'il n'est pas simple de se positionner ainsi comme référent sans pouvoir quantifier les temps à passer.

- l'organisation d'une réunion en visio animée par Nicolas ROUGEON, Président de la Commission Nationale Sécurité, sur les avis des fédérations affinitaires. Didier MARCHAND remercie vivement Michaël GILSON d'avoir assisté à cette réunion et d'en avoir fait une synthèse.

Joseph LAPPARTIENT reconnaît ne pas trop comprendre cette procédure de validation des épreuves des affinitaires et les obligations de chacune des parties. Eric GUEZO s'inquiète de la responsabilité du Comité Régional.

Didier MARCHAND rappelle que ce processus n'est pas nouveau et qu'il était précédemment fait par courrier. Cette plateforme est mise en place par le Ministère via les Préfectures et dans la mesure où le Comité Régional est une instance décentralisée de la FFC, elle-même délégataire du Ministère, ceci nous impose de procéder ainsi.

Jonathan DARCEL trouve dommage de ne pas avoir été informé de cette réunion dans l'éventualité d'y assister.

Jonathan DARCEL attire l'attention du CA sur le mode de fonctionnement du CA, il souligne les problématiques pour les membres de prendre des décisions ou se positionner sur tel et tel sujets sans avoir eu connaissance des éléments en amont. Il indique qu'il faut peut-être revoir la communication en amont des réunions avec une préparation préalable.

Didier MARCHAND informe qu'il a travaillé sur le Projet Sportif Territorial qui devra être le fil rouge des actions de développement du Comité Régional et un support pour le travail d'Alexandre MONNIER, la prochaine étape et la planification d'une réunion avec les CD.

Didier MARCHAND fait un point RH aux membres du CA en indiquant qu'ils ont pu prendre connaissance, dans le PV du BE du 27/01/22, de la demande de rupture conventionnelle au 01/08/22 d'une collaboratrice. Il explique brièvement le contexte et souligne que la procédure va être lancée prochainement et qu'il convient de ne pas perdre de temps pour organiser son remplacement.

A ce titre, Didier MARCHAND informe le CA, qu'il a proposé à Pascal LEVEQUE de reprendre le rôle de Didier SIMON auprès des collaborateurs comme élu référent responsable du personnel. Il indique que celui-ci a accepté.

Didier MARCHAND termine son intervention en évoquant les statuts du Comité Régional qui doivent être actualisés, certains points n'étant plus d'actualité ou trop restrictifs. Eric GUEZO demande s'il ne faut pas attendre un peu dans la mesure où des modifications législatives doivent intervenir.

Didier MARCHAND signale que cela n'empêche en rien d'avancer sur le sujet et les points modifiés pourront être présentés lors d'une Assemblée Générale extraordinaire avant l'Assemblée Générale ordinaire.

3. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale.

3.1 - Statistiques au 15/02/22.

Régine LE TRAOU fait un point sur les statistiques au 15/02/22.

	2016 Année de référence	Au 15/02/21 (1)	Au 15/02/22 (2)	# 1 / 2
<i>Licences</i>	11 773	8 527	9 750	+1223 (+14.34%)
<i>Licences Hommes</i>	10 601	7 595	8 726	+1 131 (+14.89%)
<i>Licences Femmes</i>	1 172	932	1 024	+92 (+9.87%)
<i>Licences Traditionnel</i>	7 965	5 425	6 190	+765 (+14.1%)
<i>VTT</i>	2 160	1 497	1 788	+291 (+19.44%)
<i>BMX</i>	1 558	1 605	1 772	+167 (+10.4%)
<i>CD 22</i>	3 411	2 535	2 831	+296 (+11%)
<i>CD 29</i>	2 535	1 682	1 929	+247 (+14%)
<i>CD 35</i>	3 005	2 219	2 503	+284 (+12%)
<i>CD 56</i>	2 822	2 091	2 487	+396 (+18%)

Elle fait remarquer l'avance de 14% par rapport à la même date de l'année N-1, ce qui est encourageant même s'il est important de suivre l'évolution des prochains mois.

François QUILLIVIC souligne la baisse des licences arbitre, Mickaël ROUZIERE fait remarquer que cette baisse peut être liée aux arbitres qui ont changé de qualification.

François QUILLIVIC poursuit et fait remarquer la répartition par tranches d'âges qui est inquiétante pour une Fédération de compétition. Jean-Marc ROBIN répond qu'il y a 2 façons de voir les choses, on peut également en déduire que l'activité Loisir fonctionne bien. Didier MARCHAND évoque la nécessité de proposer des formats différents aux jeunes qui ne souhaitent pas faire de compétitions.

Cyrille GUIMARD fait remarquer que la FFC est une Fédération de compétitions dont tous les efforts sont faits pour séduire les pratiquants Loisir.

3.2 - Rappel sur les modalités d'intervention des Commissions au CA.

Régine LE TRAOU invite les Commissions à préparer leur intervention aux réunions du CA, celles-ci doivent être synthétiques et ne doivent concerner que les points qui nécessitent un avis ou une validation du CA et ne pas relire l'intégralité du dernier compte rendu de la Commission.

Les comptes rendus des réunions des Commissions doivent être transmis suffisamment en amont des réunions du CA afin que les membres puissent en prendre connaissance. Concernant les points à débattre, Régine LE TRAOU invite les Commissions à transmettre un maximum d'éléments afin de permettre aux membres de prendre connaissance en détail du sujet concerné. Elle rappelle que la chaîne de décisions veut que le BE se positionne avant le CA.

Régine LE TRAOU termine ce point en indiquant que ces recommandations n'ont absolument pas pour but de restreindre l'expression des Commissions mais uniquement de maintenir la dynamique de la réunion où de nombreux sujets sont abordés.

4. Réflexion et discussion.

4.1 - Développement.

Didier MARCHAND rappelle au CA que ce point a été évoqué lors du dernier BE et que les membres ont pu en prendre connaissance dans le PV.

Il invite les membres à faire part de leur vision du développement.

Joseph LAPPARTIENT intervient en demandant si comme c'est indiqué dans le PV de la réunion du BE du 27/01/22, la désignation d'un élu référent Développement va intervenir ce jour.

Didier MARCHAND indique qu'il ne souhaite pas procéder à cette désignation maintenant et préfère que les propositions et la vision du développement faites au BE soient débattues

Jonathan DARCEL et Gurvan MUSSET soulignent qu'il faut arrêter d'ajourner sans cesse les prises de décisions. Eric GUEZO indique que si le BE a pris cette décision il faut s'y tenir, même s'il reconnaît que l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui n'est pas cohérent.

Les membres du CA s'accordent pour dire qu'il convient de créer une Commission Développement. Bernard CALVEZ souligne que le développement doit passer par les clubs, et qu'à ce titre c'est la Commission ressources clubs, présidée par Annick LOCHET, qui devrait s'en charger.

Jonathan DARCEL évoque les points proposés par Joseph LAPPARTIENT lors du dernier BE, le CA est unanime pour dire que c'est la direction à prendre pour définir le développement au sein du Comité Régional.

A l'unanimité, après de nombreux échanges, le CA décide de la création d'une Commission Développement et retient les points suivants pour définir le développement :

1) Une action de développement a pour objectif de développer :

- Le nombre d'encadrants*
- Le nombre d'équipements (piste BMX, circuit VTT labellisé, circuit route sécurisé, skatepark...)*
- Le nombre d'épreuves toutes disciplines*
- Le nombre de clubs*
- Au final, le nombre de licenciés*

Ceci en conformité avec le plan de développement régional et fédéral. Le résultat de ces actions doit être mesuré et rapproché de l'objectif fixé.

2) Ces actions concernent toutes les disciplines, celles déjà dans la compétence de la FFC, mais aussi les nouvelles disciplines en développement

3) Ne sont pas concernées, les actions menées avec l'objectif du développement de la performance sportive des licenciés, sur le plan individuel et collectif. Ces dernières se déroulent dans le cadre de l'ETR où elles trouvent leur financement

*4) **PROCÉDURE***

- Proposition de l'action déposée par le Président de la Commission*
- Validation par le Comité Régional (élu référent, TG, MTT, Agent de Dév)*

5. Vote à bulletin secret: Proposition de Didier MARCHAND d'intégrer le représentant du CD56, Marc LEFORESTIER au BE.

Avant de procéder au vote, Eric GUEZO fait remarquer que le vote concernant le représentant du CD56 lors de l'AG manquait cruellement d'explications, les délégués de clubs ne savaient pas pour qui ils votaient, la mise en page du bulletin de vote n'était pas bonne.

Régine LE TRAOU et Julien FISTAHL procèdent au dépouillement.

A la majorité des 17 votants, le CA valide la proposition de Didier MARCHAND, d'intégrer Marc LEFORESTIER au BE.

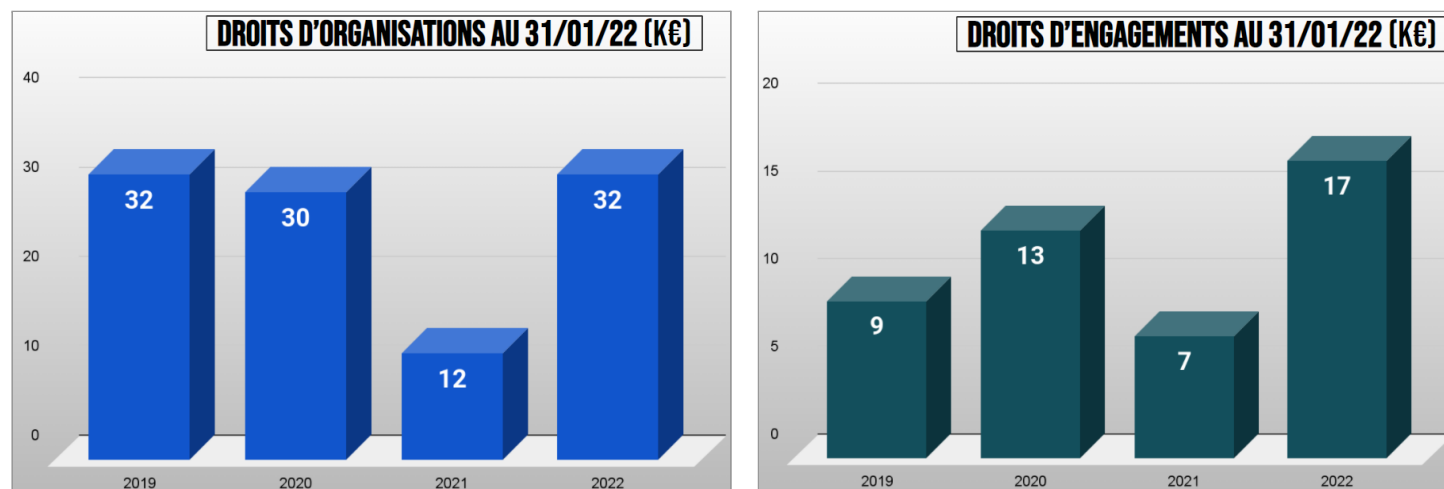
Didier MARCHAND soumet à validation du CA la nomination de Marc LEFORESTIER Président de la Commission Développement.

A l'unanimité le CA valide la proposition de Didier MARCHAND de nommer Marc LEFORESTIER Président de la Commission Développement.

6. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général.

6.1 - Point sur les finances.

Joseph LAPPARTIENT fait un point sur les Droits d'Engagements et les Droits d'Organisations au 31/01/22.



Joseph LAPPARTIENT précise que le Comité Régional ne conserve que 24% des Droits d'Engagements perçus, le reste étant reversé à la FFC, aux clubs et aux CD.

Joseph LAPPARTIENT rappelle les dispositions d'aides financières du Comité Régional envers les CD au titre de l'année 2022 (cf Commission des Finances et BE du 22/04/21).

1) Le FAES pour un total d'environ 40 000€

- 0.70€ sur les droits d'engagements, hors PC (en 10 000€/CD)

2) Aide complémentaire : total de 20 700€

- 0.70€ sur les droits d'engagements PC, pris sur la part du Comité Régional (total environ 10 500€)
- 0.20€/Lic au 31/08 (total environ 2 200€)
- 2 000€ x 4, en contrepartie des charges engagées dans les actions de développement, définies conformément au Projet Sportif Territorial (total 8 000€)

Soit un total d'environ 60 700€ d'aide financière du Comité Régional répartie vers les 4 CD au titre de l'année 2022.

Didier MARCHAND souligne que ces modifications dans la répartition des aides n'ont jamais été soumises aux votes !

François QUILLIVIC demande quelles sont les actions de développement identifiées pour les CD ? Didier MARCHAND répond que rien n'a été défini et que ce n'est pas nécessairement au Comité Régional d'être le décideur de ces actions.

Jean-Marc ROBIN rappelle la volonté de cette disposition qui a pour but de favoriser les échanges entre les CD.

Didier MARCHAND propose au CA de valider les aides du Comité Régional aux CD suivantes:

- 0.70€ sur les droits d'engagements PC, pris sur la part du Comité Régional (total environ 10 500€)
- 0.20€/Lic au 31/08 (total environ 2 200€)
- 2 000€ x 4, en contrepartie des charges engagées dans les actions de développement, définies conformément au Projet Sportif Territorial (total 8 000€)

A l'unanimité le CA valide les aides du Comité Régional aux CD suivantes:

- 0.70€ sur les droits d'engagements PC, pris sur la part du Comité Régional (total environ 10 500€)*
- 0.20€/Lic au 31/08 (total environ 2 200€)*
- 2 000€ x 4, en contrepartie des charges engagées dans les actions de développement, définies conformément au Projet Sportif Territorial (total 8 000€)*

7. Intervention des Comités Départementaux.

7.1 - Intervention de Jean-Marc ROBIN, Président du CD22.

Jean-Marc ROBIN souligne que l'activité du CD22 est intense avec l'organisation de différents stages pour toutes les catégories et un travail commun du CD22 et des clubs.

Un déplacement piste vers Bourges a été mis en place pour une sélection de coureurs avec une organisation commune entre l'école de Piste de Pordic et le CD22. Ces derniers apportent une aide financière au coût du déplacement. Il évoque le calendrier 2022 qui semble être encourageant.

Jean-Marc ROBIN poursuit en indiquant que le CD22 a candidaté à l'achat d'un des véhicules proposé par la FFC, il poursuit en indiquant qu'un renouvellement du stock des maillots de sélections et de Champions via la convention avec la société Noret est en cours.

Jean-Marc ROBIN informe le CA que, depuis janvier, le CD22 accueille un BPJEPS dont les missions seront l'accompagnement des clubs VTT, le SRAV et l'organisation d'une randonnée Gravel.

Eric GUEZO intervient pour remercier le CD22 et notamment David LE LAY pour la mise en place d'une formation dans le cadre du recyclage des diplômés fédéraux. Il souligne que même en visioconférence, cette formation était très agréable avec un contenu d'une grande qualité.

7.2 - Intervention de Gurvan MUSSET, représentant du CD29.

Gurvan MUSSET indique que les stages ont également commencé dans le CD29 malgré une météo peu encourageante.

Il fait part des bons retours des clubs suite à la réunion animée par le Comité Régional dans le CD29, il évoque une nouvelle génération de dirigeants très demandeuse.

Gurvan MUSSET rend compte d'un rendez-vous avec le Conseil Départemental, qui fut constructif pour la suite.

Il signale que tout comme le CD22, le CD29 s'est également positionné pour l'achat d'un des véhicules de la FFC et un renouvellement des maillots est également en cours via la convention avec la société Noret.

Il fait part d'un calendrier optimiste même si pour le VTT cela reste très compliqué dû notamment à la très forte présence des affinitaires.

Gurvan MUSSET informe le CA d'une réunion avec Laetitia LE CORGUILLÉ la semaine dernière dans le cadre du Sport Santé pour des actions au sein d'EHPAD.

Il indique qu'une formation recyclage a également pu être organisée en présentiel.

Eric GUEZO évoque rapidement la situation inquiétante du Tour de Bretagne Féminin, Didier MARCHAND indique que le Comité Régional reste attentif et disponible si besoin pour ce sujet.

7.3 - Intervention de Fabien BERTHELOT, Président du CD35.

Fabien BERTHELOT évoque l'arrivée du nouveau CTD en début d'année avec une prise de fonctions qui se passe très bien. Celui-ci fait déjà preuve d'une grande efficacité, avec l'organisation de stages pour toutes les disciplines, une légère déception pour le VTT, mais cela reste un axe de développement.

L'organisation d'une formation de recyclage a également eu lieu avec la présence du Directeur Sportif de Sojasun Espoir ACNC et de Mickaël ROUZIERE.

Eric GUEZO souligne le faible nombre de diplômés fédéraux qui se recyclent Marc LEFORESTIER, Fabien BERTHELOT et Jean-Jacques DEMAY font remarquer la lourdeur et le délai de 4 ans particulièrement récurrent, qui freinent le processus de recyclage.

Fabien BERTHELOT évoque également un calendrier encourageant, il informe le CA qu'il rencontrera prochainement le Conseil Départemental. Didier MARCHAND se propose de l'accompagner s'il le souhaite.

7.4 - Intervention de Marc LEFORESTIER, Président du CD56.

Marc LEFORESTIER évoque également un calendrier encourageant avec notamment le retour d'anciennes épreuves, l'organisation de différents stages avec une bonne participation dont une spécifique aux féminines.

Il informe le CA de l'évolution favorable du partenariat entre Harmonie Mutuelle et le CD56.

8. Intervention des Commissions.

8.1 - Intervention de Jean-Jacques DEMAY, Président de la Commission Piste.

Jean-Jacques DEMAY rend compte de sa proposition commune avec le MTT de fournir gracieusement aux membres de la Commission Piste ainsi qu'aux écoles de Piste un exemplaire "Mémento Cyclisme sur Piste".

Joseph LAPPARTIENT souligne qu'il se montre favorable à cette demande et précise que cela représente 857 €.

Bernard CALVEZ s'interroge sur le fait de doter chaque école de Piste de cet ouvrage alors qu'elles ne sont plus toutes actives.

A l'unanimité, le CA valide la demande du Président de la Commission Piste de doter les membres de la Commission et les écoles de Piste de l'ouvrage "Mémento Cyclisme sur Piste" et le missionne de s'assurer que les écoles de Piste bénéficiaires sont bien actives.

Jean-Jacques DEMAY interroge le CA concernant la réception d'une demande de tentative de record de l'heure de Bretagne.

Les membres échangent sur les modalités, sans parvenir à savoir s'il y a déjà un record de l'heure homologué.

Julien FISTAHL précise qu'il va se renseigner afin de réunir les éléments nécessaires pour établir un devis.

8.2 - Intervention d'Adeline STOCARD-JOUET, Présidente de la Commission des Féminines.

Adeline STOCARD-JOUET rend compte de la décision de la Commission des féminines pour l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2022.

Elle rappelle qu'il y avait 3 candidatures, la JS Doloise à Bonnemain (35), l'EC Quéven à Cléguer (56) et l'EC Landerneau à Pencran (29) et que la Commission propose d'attribuer le Championnat de Bretagne Femmes 2022 à l'EC Landerneau à Pencran (29).

Didier MARCHAND soumet à validation du CA la proposition de la Commission des Féminines pour l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2022 à l'EC Landerneau à Pencran dans le Finistère.

Le CA valide à l'unanimité la proposition de la Commission des Féminines pour l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2022 à l'EC Landerneau à Pencran dans le Finistère.

Adeline STOCARD-JOUET évoque la réception d'une demande de l'AC Lanester 56 de modification de règlement régional féminin et plus particulièrement concernant les demandes de dérogations. Elle fait lecture du mail motivant cette demande reçue en début de semaine aux membres du CA Julien FISTAHL rappelle la procédure de validation de demande de dérogations. Adeline STOCARD-JOUET explique avoir échangé avec les membres de la Commission et rappelle qu'à ce jour 1 seule demande de dérogation est autorisée pour la saison. La Commission propose d'accorder 2 demandes de dérogations à toutes les Juniors / Seniors et une supplémentaire pour celles qui résident hors Bretagne.

Didier MARCHAND soumet à la validation du CA la modification du règlement régional féminin concernant les demandes de dérogations, actuellement une seule est autorisée pour les Juniors / Seniors par saison et la Commission propose de passer à 2 demandes de dérogations pour les Juniors / Seniors par saison, plus une supplémentaire pour les Féminines hors Bretagne.

La CA valide à l'unanimité la proposition de la Commission des Féminines de modification du règlement régional féminin en accordant 2 demandes de dérogations pour les Juniors / Seniors par saison, plus une supplémentaire pour les Féminines hors Bretagne.

8.3 - Intervention de Jonathan DARCEL, Président de la Commission VTT.

Jonathan DARCEL évoque un problème concernant la position du Comité Régional suite à la demande d'organisation du stage VTT DH. Il indique qu'il ne comprend pas cette position et fait la comparaison avec le même stage organisé en 2021 et les conditions renégociées favorablement. Il réexplique les problématiques liées à cette discipline du VTT.

Joseph LAPPARTIENT indique que ce n'est pas le lieu et le moment d'aborder ce sujet.

Didier MARCHAND trouve normal que ce sujet soit abordé et connu des autres membres du CA.

Jonathan DARCEL ne partage pas l'avis de Joseph LAPPARTIENT, il demande à ce que les éléments suivants soient indiqués dans le PV.

En 2021, 2 jours de stages étaient facturés 1 060€ et l'aide du Comité Régional était de 600€ et en 2022, le devis pour la même prestation est de 648€, l'aide sollicitée au Comité régional est de 548€ et celle-ci a été refusée. Jonathan DARCEL souhaite savoir pourquoi.

Joseph LAPPARTIENT explique au CA les problématiques d'encadrement de la discipline où très peu de formateurs pratiquent des tarifs jugés trop élevés.

Jonathan DARCEL souligne que ce n'est pas nouveau, que dans l'immédiat il n'a pas d'autre solution et que pour cette demande il doit impérativement avoir la réponse du Comité Régional afin de pouvoir s'organiser.

Didier MARCHAND et Joseph LAPPARTIENT soulignent qu'il n'est pas question de réduire ou de limiter le budget du VTT et que ce stage doit avoir lieu, néanmoins il convient de rapidement se pencher sur cette problématique liée à l'encadrement de ces stages très spécifiques.

Karine CORRE précise qu'elle comprend la démarche et la position de Jonathan DARCEL, elle indique qu'elle procède de la même manière pour le VTT Trial. Karine CORRE indique que les parents des enfants et les pilotes sont satisfaits de ce qui est mis en place par le Comité Régional sur cette discipline.

Jonathan DARCEL informe le CA de la possible mise en place d'un partenariat pour le VTT, mais qu'après avoir interrogé les services du Comité Régional, il découvre qu'il n'existe pas de plaquette de présentation du Comité Régional. Il poursuit en indiquant que les services attendent l'écriture du Projet Sportif Territorial pour pouvoir créer une plaquette de présentation de qualité, ce qui semble parfaitement logique. Il poursuit en indiquant que ce potentiel partenaire souhaite pouvoir prendre connaissance des activités du Comité Régional via une plaquette dans un premier temps, ce qui est normal dans la mesure où il s'agit d'une grosse entreprise.

Jonathan DARCEL demande à ce que l'écriture du Projet Sportif Territorial s'accélère afin d'être en capacité de créer une plaquette de présentation du Comité Régional qui permettra aux éventuels partenaires de prendre connaissance des objectifs de développement du Comité Régional sur le mandat en cours.

8.4 - Intervention de Mickaël ROUZIERE, Président de la CRCA.

Mickaël ROUZIERE informe le CA que la Commission a eu à cœur de moderniser les outils à disposition des arbitres, il en profite pour remercier les services du Comité Régional pour leur disponibilité et la mise en place rapide des différents documents sur le site internet. Il souligne la réactivité du VTT également sur ce point.

Il explique qu'une adresse mail spécifique a été mise en place par le Comité Régional, qui, de ce fait, permettra d'assurer une continuité dans les années à venir.

Mickaël ROUZIERE informe le CA que les 3 arbitres bretons ont été reçus à l'écrit dans le cadre de l'examen de commissaire UCI Route, il reste la validation de la partie pratique.

Mickaël ROUZIERE évoque les problématiques de désignations des arbitres et rappelle que la réflexion de revalorisation de celles-ci est en cours, il évoque également les détails organisations des épreuves départementales qui sont adressés au Comité Régional où le club n'a pas indiqué les 2 arbitres demandés nécessaires en complément de la désignation du président de jury.

La CRCA demande à ce qu'à réception d'un détail organisationnel où les 2 arbitres du club ne sont pas renseignés, le club soit sollicité en lui indiquant que l'épreuve ne peut pas être mise en ligne sans ces éléments.

Joseph LAPPARTIENT indique qu'il est impératif de sensibiliser les clubs organisateurs qui ne disposent pas d'arbitres.

Mickaël ROUZIERE précise que suite à une enquête d'Alexandre MONNIER auprès des clubs, 23 répondent qu'ils disposent de personnes à former, mais cela ne se retrouve pas dans les inscriptions !

Jean-Marc ROBIN indique que la saison est déjà lancée et qu'il ne faut pas être trop restrictif, mais plutôt accompagner les clubs dans cette démarche.

Mickaël ROUZIERE signale que si l'épreuve se déroule sans un collège des arbitres complet, celle-ci ne peut pas être homologuée et les prix coureurs ne doivent pas être versés, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Mickaël ROUZIERE indique que c'est un sujet de travail pour la Commission des organisateurs.

Après discussion, le CA rappelle que le détail organisation d'une épreuve doit être adressé au Comité Régional, 6 semaines avant la date de l'épreuve.

Le CA valide à l'unanimité, la procédure suivante en cas de réception d'un détail organisation où les 2 arbitres du club ne sont pas indiqués:

- un mail sera adressé au club organisateur, copie au Président du CD et le représentant de la CRCA concernée, indiquant que le détail organisation est incomplet et qu'il doit transmettre dès que possible le nom des 2 arbitres du club*
- sans réponse du club 3 semaines avant la date de l'épreuve, le représentant de la CRCA du CD concerné, procédera à la désignation d'un arbitre en plus du président du jury préalablement désigné*
- cette désignation supplémentaire sera facturée 50 € au club organisateur, l'arbitre touchera une vacation de 20 €*

La Commission des Finances doit définir les modalités de "fléchage" des 30€ restants

Mickaël ROUZIERE interroge le CA sur la demande précédemment formulée par la CRCA de la mise en place d'une Commission Homologation.

Le CA valide la création d'une Commission d'Homologation qui sera présidée par Annick LOCHET

Mickaël ROUZIERE termine son intervention en indiquant qu'une formation arbitre club sera proposée en avril et souhaite faire part au CA de sa surprise d'avoir reçu les résultats d'une formation d'arbitre régional BMX, sans avoir été informé de la mise en place de celle-ci préalablement, d'autant plus que plusieurs participants ne sont pas licenciés.

Il rappelle que la CRCA est la Commission des arbitres de toutes les disciplines BMX comprise, il précise que sans un complément d'information concernant cette formation, la CRCA ne valide pas les résultats transmis.

9. Questions diverses.

→ Intervention d'Eric GUEZO

Eric GUEZO informe le CA de plusieurs sollicitations de membres de la Commission Jeunes qui souhaitent connaître la raison pour laquelle le Comité Régional n'est pas favorable à la remise de maillots protocolaires dans le cadre du TREC.

Didier MARCHAND rappelle qu'il s'agit d'une proposition de la précédente Commission Jeunes et qui a été validée par le CA.

Mickaël ROUZIERE rappelle que dans le cadre du TREC il n'y a pas de classement individuel mais uniquement un classement par équipes.

Jonathan DARCEL et Karine CORRE expliquent que la remise d'un maillot protocolaire de "vainqueur" est très appréciée pour le VTT.

Fabien BERTHELOT, Adeline STOCARD-JOUET font remarquer qu'il est regrettable de pénaliser les enfants car la remise d'un maillot lors d'un protocole laisse des souvenirs inquantifiables et est très symbolique pour les enfants.

Après discussion, le CA valide la remise de maillots protocolaires de "vainqueur" dans le cadre du TREC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h50.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

-
- Prochaine réunion du BE le jeudi 17/03/22 à 19h30.
 - Prochaine réunion du CA le samedi 11/06/22 à 8h30.
-

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Régine Le Traou".

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- *Après un complément d'informations apporté par Gurvan MUSSET, le PV de la réunion du CA du 04/12/21 est adopté à l'unanimité*
- *Le CA valide à l'unanimité la création des groupes de travail suivants:*
 - *Le premier concernant la gestion et le fonctionnement de l'activité cycliste du vélodrome en lien direct avec Loudéac Communauté Bretagne Centre, dont feront partie Joseph LAPPARTIENT et Eric GUEZO*
 - *Le second concernant l'animation cycliste de l'équipement, travaillera à établir un programme et les modalités d'animation et d'utilisation de l'équipement pour la partie cycliste. Il sera composé de Jean-Jacques DEMAY, les membres de la Commission Piste, le Manager Technique Territorial, Adrien GAREL (sous réserve de confirmation de sa part), Fabien BERTHELOT et Cyrille GUIMARD*
- *A l'unanimité, le CA préconise fortement de s'orienter vers une structure juridique associant Loudéac Communauté Bretagne Centre et le Comité Régional ainsi que toute autre partie prenante, afin d'assurer le développement de l'activité cycliste et événementielle de cet équipement.*
- *A l'unanimité, après de nombreux échanges, le CA décide de la création d'une Commission Développement et retient les points suivants pour définir le développement:*
 - a) *Une action de développement a pour objectif de développer:*
 - *Le nombre d'encadrants*
 - *Le nombre d'équipements (piste BMX, circuit VTT labellisé, circuit route sécurisé, skatepark...)*
 - *Le nombre d'épreuves toutes disciplines*
 - *Le nombre de clubs*
 - *Au final, le nombre de licenciés*

Ceci en conformité avec le plan de développement régional et fédéral. Le résultat de ces actions doit être mesuré et rapproché de l'objectif fixé.
 - b) *Ces actions concernent toutes les disciplines, celles déjà dans la compétence de la FFC, mais aussi les nouvelles disciplines en développement*
 - c) *Ne sont pas concernées, les actions menées avec l'objectif du développement de la performance sportive des licenciés, sur le plan individuel et collectif. Ces dernières se déroulent dans le cadre de l'ETR où elles trouvent leur financement*
 - d) **PROCÉDURE**
 - *Proposition de l'action déposée par le Président de la Commission*
 - *Validation par le Comité Régional (élu référent, TG, MTT, Agent de Dév)*
- *A la majorité des 17 votants, le CA valide la proposition de Didier MARCHAND, d'intégrer Marc LEFORESTIER au BE*
- *A l'unanimité le CA valide la proposition de Didier MARCHAND de nommer Marc LEFORESTIER Président de la Commission Développement*
- *A l'unanimité le CA valide les aides du Comité Régional aux CD suivantes:*
 - *0.70€ sur les droits d'engagements PC, pris sur la part du Comité Régional (total environ 10 500€)*

- 0.20€/Lic au 31/08 (total environ 2 200€)
- 2000€ x 4, en contrepartie des charges engagées dans les actions de développement, définies conformément au Projet Sportif Territorial (total 8 000€)

- A l'unanimité, le CA valide la demande du Président de la Commission Piste de doter les membres de la Commission et les écoles de Piste de l'ouvrage "Mémento Cyclisme sur Piste" et le missionne de s'assurer que les écoles de Piste bénéficiaires sont bien actives
- Le CA valide à l'unanimité la proposition de la Commission des Féminines pour l'attribution du Championnat de Bretagne Femmes 2022 à l'EC Landerneau à Pencran dans le Finistère
- La CA valide à l'unanimité la proposition de la Commission des Féminines de modification du règlement régional féminin en accordant 2 demandes de dérogations pour les Juniors / Seniors par saison, plus une supplémentaire pour les Féminines hors Bretagne
- Après discussion, le CA rappelle que le détail organisation d'une épreuve doit être adressé au Comité Régional, 6 semaines avant la date de l'épreuve.
Le CA valide à l'unanimité, la procédure suivante en cas de réception d'un détail organisation où les 2 arbitres du club ne sont pas indiqués:
 - un mail sera adressé au club organisateur, copie au Président du CD et le représentant de la CRCA concernée, indiquant que le détail organisation est incomplet et qu'il doit transmettre dès que possible le nom des 2 arbitres du club
 - sans réponse du club 3 semaines avant la date de l'épreuve, le représentant de la CRCA du CD concerné, procédera à la désignation d'un arbitre en plus du président du jury préalablement désigné
 - cette désignation supplémentaire sera facturée 50€ au club organisateur, l'arbitre touchera une vacation de 20€

La Commission des Finances doit définir les modalités de "fléchage" des 30€ restants

- Le CA valide la création d'une Commission d'Homologation qui sera présidée par Annick LOCHET
- Après discussion, le CA valide la remise de maillots protocolaires de "vainqueur" dans le cadre du TREC